



ANALYSE DES REGLEMENTATIONS en VIGUEUR

Note rédigée par Angeline Aubert-Lotarski,
Co-référente du GT Méthodologie & Référentiels
de l'AEQES et Caty Duykaerts,
directrice de la Cellule exécutive de l'AEQES

Dans la perspective du bilan de la phase pilote, cette note technique a pour objectif d'apporter un relevé détaillé de la réglementation en vigueur relative à la qualité de l'enseignement supérieur ainsi que des pratiques d'assurance qualité communément admises en FWB et dans la communauté internationale.

L'analyse de ce relevé constitue une information complémentaire et une guidance pour les établissements désireux de renforcer leur propre système d'assurance qualité, en particulier avec la perspective d'une autonomie et responsabilité accrues (via la sollicitation de la procédure d'avis global).

Cette note est proposée au Comité de gestion et au Conseil d'Appui Méthodologique en amont de la réunion du 17 mars, afin de fournir une base commune de points de repère à tous les participants.

1 Le cadre légal FWB

Finalités de l'enseignement supérieur et attendus du législateur en termes de qualité : perspective d'excellence, formations au plus haut niveau, libertés et responsabilités, engagement, évaluations régulières des programmes et critères de qualité de l'enseignement

Le cadre légal de l'enseignement supérieur en FWB (notamment le décret Paysage) précise les finalités de l'enseignement supérieur et les attendus du législateur en matière de qualité de celui-ci: le législateur prend en compte la diversité des contextes des établissements reconnus par lui et attend de ceux-ci qu'ils assument trois missions (enseignement, recherche et service à la collectivité) dans une perspective d'excellence des résultats et de qualité du service à la collectivité.

Parmi les objectifs généraux assignés à l'enseignement supérieur figure celui de garantir une formation au plus haut niveau (article 3). Ces objectifs visent à permettre aux bénéficiaires de l'enseignement supérieur (les étudiants) de jouer un rôle actif dans la société et de se voir offrir des chances égales d'émancipation sociale. Le législateur attend de tous les acteurs de l'enseignement supérieur un engagement à œuvrer à l'atteinte des objectifs.

Le cadre légal garantit aux établissements une liberté quant à la manière dont ils organisent leurs missions et garantit également aux membres du personnel la jouissance de la liberté académique.

Le décret Paysage (article 9) précise également les responsabilités des établissements en termes de gestion de la qualité : ces responsabilités couvrent toutes les missions/activités et supposent un impact (autoévaluation effective et suivi).

Le décret de l'Agence précise que la première mission de l'AEQES consiste à veiller à ce que les cursus fassent l'objet d'évaluations régulières. Ce cadre légal, via l'AGCF du 13 juin 2013, fixe également les critères d'évaluation de la qualité d'un programme. L'AEQES n'est pas actuellement mandatée pour assurer l'assurance qualité externe de l'ensemble des missions des établissements d'enseignement supérieur, ni de l'ensemble des programmes relevant de la mission d'enseignement

Par ailleurs, l'article 21 de ce décret prévoit l'évaluation régulière (tous les cinq ans) de l'AEQES en regard des ESG et la diffusion des résultats de cette évaluation.

<p>Décret Paysage (D. 07.11.2013 à 19.07.2021)</p>	<p>[...] Article 2 : Les établissements de l'enseignement supérieur en Communauté française, ainsi que leur personnel, assument, selon leurs disciplines, moyens et spécificités, mais toujours dans une perspective d'excellence des résultats et de qualité du service à la collectivité, les trois missions [...] 1° enseignement [...] 2° [recherche] et 3° service à la collectivité [...]</p> <p>L'article 3 définit 6 objectifs généraux de l'enseignement (citoyenneté, autonomie et épanouissement, transmission de valeurs, ouverture, etc.) dont 4° garantir une formation au plus haut niveau, tant générale que spécialisée, tant fondamentale et conceptuelle que pratique, en vue de permettre aux étudiants de jouer un rôle actif dans la vie professionnelle, sociale, économique et culturelle, et de leur ouvrir des chances égales d'émancipation sociale. [...] Cet article aborde aussi les méthodologies didactiques de l'enseignement supérieur définies pour un public adulte et volontaire. [...]</p> <p>Les établissements, leur personnel et les étudiants ont chacun le devoir d'œuvrer à la poursuite de ces objectifs dans ce contexte.</p> <p>Si l'article 5 définit la recherche scientifique fondamentale, appliquée et la recherche artistique, l'article 6 insiste sur le lien entre certaines missions : <i>Les missions de services à la collectivité des établissements s'exercent en lien direct avec les missions d'enseignement ou de recherche qui y sont menées.</i></p> <p>L'Article 8 garantit la liberté de l'établissement ainsi que celle du personnel : <i>Chaque établissement d'enseignement supérieur jouit de la liberté de mener et d'organiser ses missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité, en vue de remplir au mieux ses missions. Dans l'exercice de ses missions, tout membre du personnel d'un établissement d'enseignement supérieur y jouit de la liberté académique.</i></p> <p>L'Article 9 précise la responsabilité des établissements en matière d'assurance qualité : <i>Les établissements sont tenus d'assurer le suivi et la gestion de la qualité de toutes leurs activités et de prendre toutes les mesures en vue d'une autoévaluation interne effective et de son suivi.</i></p>
<p>Décret AEQES 2008</p>	<p>L'Article 3 liste les missions de l'Agence. Parmi celles-ci :</p> <p>1 Veiller à ce que les cursus organisés par les EES fassent l'objet d'une évaluation régulière mettant en évidence les bonnes pratiques, les insuffisances et les problèmes à résoudre</p> <p>2 Veiller à la mise en œuvre des procédures d'évaluation ;</p> <p>3 Favoriser, par la coopération entre toutes les composantes de l'ES, la mise en œuvre de pratiques permettant d'améliorer la qualité de l'enseignement dispensé dans chaque établissement ;</p> <p>4 Informer le Gouvernement, les acteurs et les bénéficiaires de l'ES de la qualité de l'ES dispensé en FWB ;</p> <p>[...]</p> <p>8 Veiller à développer et à mettre en œuvre, en concertation avec les parties prenantes, des approches méthodologiques d'évaluation de la qualité adaptées aux besoins de l'ES et aux contextes en mutation [complété par D. 20-12-2017].</p> <p>Article 21. - L'Agence se soumet à un examen externe cyclique de ses activités et de ses méthodes au moins tous les 5 ans conformément aux recommandations de l'ENQA. Les résultats sont publiés dans un rapport qui fait état du degré de conformité de l'Agence avec les références européennes pour la gestion de la qualité des agences d'évaluation et d'accréditation. Ce rapport est transmis au Gouvernement et au Parlement.</p>
<p>AGCF du 13 juin 2013</p>	<p>L'arrêté du gouvernement (AGCF du 13 juin 2013) fixe pour l'enseignement supérieur de la FWB les critères d'évaluation de la qualité d'un programme (politique qualité, pertinence, cohérence interne, efficacité et équité) https://www.aeqes.be/documents/AGCF%2020080411%20AEQES.pdf</p>

2 Les engagements politiques de la FWB en matière d'assurance qualité Respecter l'esprit des ESG et l'intégrer dans sa législation, avoir une agence membre d'ENQA et inscrite sur le registre EQAR

Par la signature des communiqués successifs des conférences ministérielles de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur¹ et, notamment, en 2015, par l'adoption des *European Standards and Guidelines for quality assurance in the European Higher Education Area (ESG)*, la FWB s'engage à en respecter l'esprit et à en intégrer les principes dans sa propre législation.

Les ESG clarifient les finalités de l'assurance qualité (équilibre entre les objectifs de reddition des comptes et d'amélioration continue) et explicitent de nombreux principes considérés comme de bonnes pratiques (implication des parties prenantes, responsabilités des acteurs, régularité et transparence de procédures adéquates, communication et information, etc.).

ESG 2015 (extraits)	<p><i>[...] Un système d'assurance qualité bien mis en œuvre fournit des informations permettant de garantir à l'institution d'ES et au public la qualité de ses activités (devoir de rendre compte) et fournit des conseils et recommandations pour mieux faire (amélioration). [...]</i></p> <p><i>Les ESG se concentrent sur l'assurance qualité relative à l'apprentissage et à l'enseignement dans l'enseignement supérieur y compris l'environnement d'apprentissage et les liens pertinents avec la recherche et l'innovation. En complément, les institutions disposent de politiques et de démarches destinées à garantir et améliorer la qualité de leurs autres activités, telles que la recherche et la gouvernance.</i></p> <p><i>Les ESG s'appliquent à l'ensemble de l'enseignement supérieur dispensé dans l'EEES, quel que soit le mode d'études ou le lieu de formation [...].</i></p> <p><i>Dans le document ESG, le terme « assurance qualité » est utilisé pour décrire toutes les activités dans le cadre du cycle d'amélioration continue (c'est-à-dire activités en vue d'assurer et d'améliorer la qualité). [dans PORTÉE ET CONCEPTS, p.11]</i></p>
	<p>ESG 1.1. politique d'assurance qualité</p> <p><i>Les institutions disposent d'une politique d'assurance qualité rendue publique et faisant partie intégrante de leur pilotage stratégique. Les parties prenantes internes développent et mettent en œuvre cette politique par le biais de structures et de démarches appropriées, tout en impliquant les parties prenantes externes.</i></p> <p><i>Lignes directrices</i></p> <p><i>[...] les politiques d'assurance qualité sont plus efficaces quand elles reflètent la relation entre la recherche, l'apprentissage et l'enseignement, et tiennent compte du contexte national dans lequel se situe l'institution, du contexte de l'institution elle-même et de son approche stratégique. De telles politiques soutiennent : [...] l'implication des parties prenantes externes dans les démarches d'assurance qualité.</i></p>
	<p>ESG 1.2. Elaboration et approbation des programmes</p> <p><i>[...]</i></p> <p><i>Lignes directrices</i></p> <p><i>[...] Les programmes [...] sont élaborés en impliquant les étudiants et d'autres parties prenantes ; bénéficient d'une expertise externe et de points de référence ; [...]</i></p>
	<p>ESG 1.8. Information au public</p> <p><i>Les institutions publient des informations à propos de leurs activités, y compris leurs programmes, sous une forme claire, précise, objective, actualisée et facile d'accès.</i></p> <p><i>Lignes directrices</i></p> <p><i>Les informations relatives aux activités des institutions sont utiles aux étudiants potentiels et actuels, ainsi qu'aux diplômés, aux autres parties prenantes et au public. C'est pourquoi les institutions</i></p>

¹ http://www.ehea.info/Upload/Rome_Ministerial_Communique.pdf Bologne 1999, Prague 2001, Berlin 2003, Bergen 2005, Londres 2007, Leuven/Louvain-la-Neuve 2009, Bucarest 2012, Erevan 2015, Paris 2018, Rome 2020

<p>fournissent des informations relatives à leurs activités, y compris les programmes qu'elles proposent et leurs critères de sélection, les acquis d'apprentissages visés par les programmes, les qualifications auxquelles ils aboutissent. Elles fournissent également des informations relatives aux modalités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation utilisées, aux taux de réussite et aux possibilités d'apprentissage offertes aux étudiants, ainsi que celles concernant l'emploi des diplômés.</p>
<p>ESG 1.9. Suivi continu et évaluation périodique des programmes Les institutions suivent et évaluent périodiquement leurs programmes afin de s'assurer qu'ils atteignent les objectifs qu'ils leur sont assignés et qu'ils répondent aux besoins des étudiants et de la société. Ces évaluations conduisent à une amélioration continue des programmes. Toute action planifiée ou entreprise en conséquence est communiquée à l'ensemble des parties concernées.</p>
<p>ESG 1.10. Processus périodiques d'assurance qualité externe Les institutions engagent de manière périodique des processus d'assurance qualité externe conformes aux ESG. Lignes directrices L'assurance qualité externe, sous ses différentes formes, permet d'apprécier l'efficacité de l'assurance qualité interne de l'institution, de stimuler son amélioration et de lui offrir de nouvelles perspectives. Elle fournit également des informations permettant de garantir à l'institution et au public la qualité de ses activités. [...] cette assurance qualité externe peut prendre différentes formes et se concentrer sur divers niveaux organisationnels (tel que le programme, la faculté ou l'institution). [...]</p>
<p>ESG 2.1. Prise en compte de l'assurance qualité interne L'assurance qualité externe prend en compte l'efficacité des processus d'assurance qualité interne décrits dans la partie 1 des ESG. Lignes directrices [...] il est important que l'assurance qualité externe reconnaisse et soutienne la responsabilité des institutions vis-à-vis de l'assurance qualité. [...]</p>
<p>ESG 2.2. Conception de méthodologies adéquates L'assurance qualité externe est définie et conçue de manière spécifique afin de garantir son adéquation à la réalisation des buts et objectifs, dans le respect des réglementations en vigueur. Les parties prenantes sont impliquées dans sa conception et son amélioration continue. Lignes directrices [...] Les buts, les objectifs et la mise en œuvre des démarches : - tiennent compte de la charge de travail et des coûts qu'ils impliquent pour les institutions - tiennent compte de la nécessité d'aider les institutions à améliorer la qualité - permettent aux institutions de faire la preuve de cette amélioration - donnent lieu à des informations claires sur les résultats et le suivi Le système d'assurance qualité externe peut fonctionner de manière plus flexible si les institutions sont en mesure de démontrer l'efficacité de leur propre assurance qualité interne.</p>

3 Les priorités stratégiques de l'AEQES pour 2021-2025

Assurer un ancrage européen, respecter les valeurs de l'Agence, soutenir les EES vers un système qualité adéquat et une culture qualité qui fait sens, assurer une veille méthodologique dans des contextes en mutation

En adoptant son nouveau plan stratégique en novembre 2020, l'Agence a poursuivi son objectif s'inscrire l'AEQES dans l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur et de traduire dans toutes ses activités les valeurs de dialogue, de co-construction, d'indépendance, d'équité, de transparence, de respect de la diversité, de réflexivité et d'amélioration continue. Ses priorités visent la définition d'un politique globale et cohérente de l'assurance qualité en FWB et soutiennent les établissements dans le développement de systèmes qualité adéquats.

Plan stratégique AEQES 2021-2025	<i>L'AEQES s'inscrit dans un processus européen en se référant aux Références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur (ESG 2015), en collaborant avec d'autres agences ou organismes extérieurs, et en sensibilisant son public aux évolutions européennes en matière d'enseignement supérieur. [introduction]</i>
	<i>Les valeurs de l'Agence [se traduisent dans toutes ses activités]: dialogue & co-construction, indépendance, équité, transparence, respect de la diversité, réflexivité & amélioration continue.</i>
	<i>Soutenir les établissements d'enseignement supérieur pour qu'ils se dotent d'un système qualité adéquat, efficient et ancré dans une culture qualité qui fait sens et qui leur est propre. [priorité 2]</i>
	<i>L'Agence soutient le développement de la dimension institutionnelle des démarches qualité des établissements d'enseignement supérieur et poursuit l'adaptation de sa méthodologie pour garantir la bonne articulation entre les évaluations programmatiques et institutionnelles [action 2.1]</i>
	<i>Participer, avec les autres acteurs de la qualité en FWB, à la définition d'une politique qualité globale, transparente, où les rôles et responsabilités de chacun sont clairement définis et permettent de développer des synergies. [priorité 3]</i>
	<i>L'AEQES poursuit avec l'ARES une réflexion à l'échelle de la FWB qui permet d'identifier et de préciser une politique qualité, les rôles et les responsabilités en matière de qualité et assurance qualité de manière claire et transparente pour tous les acteurs (AEQES, ARES, établissements d'enseignement supérieur - y compris étudiants -, ministre de l'enseignement supérieur, administration, pôles académiques, inspection EPS, pouvoirs organisateurs, etc.). L'objectif commun poursuivi est que ceux-ci soient connus de tous. [action 3.3]</i>

En lien avec la mission 8 dévolue à l'AEQES par décret (veille méthodologique dans des contextes en mutation), la prise en compte des recommandations du projet EUniQ² est importante pour les EES de la FWB engagés dans des Alliances d'Universités Européennes. A ce jour, l'UCLouvain, l'ULB, l'ULiège et l'UMONS.

Le projet de cadre européen *European Framework for the Comprehensive Quality Assurance of European Universities* tel que proposé par les partenaires du projet EUniQ prévoit explicitement un développement progressif de l'assurance qualité des universités européennes en soulignant le fait qu'il est réaliste de penser que quelques années seront nécessaires pour leur permettre d'atteindre pleinement les critères et points de référence définis. Ainsi le dispositif lui-même établit un principe d'accompagnement au développement progressif.

<i>European Framework for the comprehensive quality assurance of</i>	<i>The European Framework for the Comprehensive Quality Assurance of European Universities is based on a set of criteria for the evaluation of European Universities in relation to their stage of development. The evaluation criteria with their respective reference points describe what is to be expected from a fully developed European University. The reference points indicate for each of the criteria the elements that may be relevant considering the long-term expectations from the European Universities Initiative. It should be noted that, especially in the first years of existence, it is realistically impossible for European Universities to meet all expectations. Whilst the criteria have general validity in view of the development of internal QA systems, the reference points should be handled with flexibility, respecting the autonomous choices and the developmental stage of the European University.</i>
--	--

²

<https://www.nvaio.net/nl/attachments/view/european%20framework%20for%20the%20comprehensive%20quality%20assurance%20of%20european%20universities>

<p><i>European Universities (extraits)</i></p>	<p><i>The criteria are organised around the following inter-related questions:</i></p> <ol style="list-style-type: none"><i>1. What is the European University's vision on the quality of its education and, where possible, research, innovation and service to society?</i><i>2. How will the European University realise its vision on the quality?</i><i>3. How does the European University monitor to what extent its vision on quality is actually realised?</i><i>4. How is the European University working on improvement?</i><i>5. How is the quality of the European University's provision assured in an internationally accepted manner, respecting the EHEA principles and objectives?</i>
--	--